



PROCES VERBAL

Conseil municipal du 27 mars 2025

Date de convocation : 20/03/2025
Date d'affichage : 20/03/2025

Conseillers en exercice : 15
Conseillers Présents : 9
Quorum : 8
Votants : 12 dont 3 pouvoirs

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 h 30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier TORCHÉ, Maire.

Etaient présents : Didier TORCHÉ, Audrey CRUCHET-GIRARD, Jean-Claude GOUHIER, Pierrick BERRIGUIOT, Yves BLIN, Gérard CHAUVEL, Michel GERVAIS, Michel HAEMMERER, Alain PICHER.

Etaient excusés : Fabrice LEVASSEUR, Estelle PIAU

Etait absente : Julie COURTEMANCHE

Pouvoirs : Martine CASSÉ ayant donné pouvoir à Pierrick BERRIGUIOT, Olivier CHEVEE ayant donné pouvoir à Michel HAEMMERER, Sabine RENVOIZÉ ayant donné pouvoir à Audrey CRUCHET-GIRARD

Secrétaire de séance : Michel HAEMMERER

Ordre du jour :

- Berger Levrault : contrat à renouveler et information pour un nouveau système
- Présentation du budget 2025
- Questions diverses

1. Décisions prises par délégation

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des décisions n°2025-25 à 2025-32 prises au titre des délégations reçues.

2. Délibérations

LOGICIELS METIER - CONTRAT BERGER LEVRAULT

Monsieur le Maire informe ses collègues que le contrat BERGER LEVRAULT est arrivé à échéance.

Monsieur le Maire précise que le contrat BERGER LEVRAULT s'élève à 2 664.00 € HT par an pendant 3 ans pour l'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et à 296 € HT par an pendant 3 ans pour la maintenance - formation.

Monsieur le Maire présente une nouvelle formule des mêmes logiciels mais en SaaS. Ceux-ci sont proposés à :

- 2 3600.00 € HT par an pendant 3 ans pour WeMagnus Mairie Pack Standard
- 1 480.00 € HT par an pendant 3 ans pour Proximité Standard (suivi accompagnement personnalisés, formation sur site illimitée)

Monsieur le Maire souligne que ces deux formules ne comprennent pas le BL enfance retenu par délibération n°67 du 8 octobre 2024 d'un montant de 990.00 € HT par an pendant 3 ans.

Monsieur le Maire propose de renouveler le contrat BERGER LEVRAULT (formule classique) pour une durée de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres

- **ACCEPTE** de renouveler le contrat de BERGER LEVRAULT d'une durée de trois ans.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ce contrat et à le notifier à la société.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures en décaissant.
Les crédits seront inscrits au budget 2025 et suivants

Interventions de :

- Gérard CHAUVEL souhaite savoir s'il y a de la concurrence.
- Didier TORCHÉ pour rappeler qu'une mise en concurrence a déjà été effectuée. Le coût des logiciels serait moins élevé mais le coût d'installation est très onéreux.
- Michel HAEMMERER confirme qu'il faut aussi prendre en compte l'adaptation en cas de changement.

CONTRATS D'ASSURANCE VILLASUR ET VEHICULES - GROUPAMA

Monsieur le Maire présente à ses collègues les contrats d'assurance GROUPAMA dénommé « Villassur » et les véhicules. Il en ressort, après négociation :

	Propositions GROUPAMA
Villassur	Sans franchise dommages aux biens : 6 522.55 € Avec franchise 500 € : 6 090.72 € Avec franchise 1000 € : 5 764.43 €
Véhicules :	
- Tracteur agricole	171.26 €
- Tracteur tondeuse	212.43 €
- Renault Trafic	224.29 €
- Tracteur John Deere	400.64 € au lieu de 438.72 €
- Parc de matériel tracté / porté	67.59 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres

- **DECIDE** de retenir la franchise de 1 000 € sur les dommages aux biens.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats concernés et à les notifier à GROUPAMA.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à régler les factures en décaissant.

Intervention : aucune

ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES GROUPAMA

Monsieur le Maire rappelle que depuis plusieurs années, les risques statutaires sont assurés par GROUPAMA.

Monsieur le Maire expose que GROUPAMA propose :

- franchise de 20 jours par arrêt pour la maladie ordinaire ;
- taux de cotisation : 5.85 % dont décès 0.28 % + 47 % pour la couverture des charges patronales ;
- éléments indemnisables : TIB et NBI + primes + charges patronales

Vu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- **ACCEPTTE** la proposition de GROUPAMA pour la période 2025 (date d'effet au 1^{er} avril 2025) pour les seuls agents titulaires ou stagiaires CNRACL,

Risques garantis : maladie ordinaire, maladie de longue durée, longue maladie, grave maladie, invalidité temporaire imputable au service, maternité, adoption, paternité, frais de soins liés aux invalidités temporaires imputables au service, décès

Conditions :

- franchise de 20 jours par arrêt pour la maladie ordinaire ;
- taux de cotisation : 5.85% dont décès 0.28 % + 47 % pour la couverture des charges patronales ;
- éléments indemnisables : TIB et NBI + primes + charges patronales

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la proposition de GROUPAMA et à régler les cotisations en décaissant.

Intervention : aucune

PRESENTATION DU BUDGET 2025

Pierrick BERRIGUIOT, conseiller délégué en charge des finances et de la communication, présente le compte financier unique 2024 et le projet de budget 2025 qui seront soumis au vote le 3 avril prochain.

QUESTIONS DIVERSES

- *Fête de la musique* : Mme Elodie CHAUVIN, gérante du Café de l'Etoile demande l'autorisation d'occuper le parc de la salle polyvalente le 21 juin 2025 pour la fête de la musique. Cette manifestation pourrait être organisée en collaboration avec le comité des fêtes de Cormes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

Le Président de séance,
Didier TORCHÉ



Le secrétaire de séance,
Michel HAEMMERER

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Michel Haemmerer', written over a faint grid or lines. The signature is stylized and somewhat abstract.